

CERTIFICAT DE REALISATION

Session N° S2619BA - Certificat Réalisation N° 3795252

Je soussignée, Guylène VERNET, agissant en qualité de Directrice Pôle Nucléaire de SOCOTEC FORMATION NUCLEAIRE DUNKERQUE, certifie que :

Monsieur Ilan VILLAIN

Entreprise : INTERIM QUALITE
59140 - DUNKERQUE

A réalisé l'action de formation

Port du Heaume et de la Tenue Etanche Ventilée (type MRV5 ou Mururoa)

En vue d'atteindre les objectifs suivants

Objectifs : Enoncer les risques contre lesquels la Tenue Etanche Ventilée (TEV) et le heaume Ventilé (HV) protègent et les risques associés à leur utilisation,
Mettre en œuvre les techniques d'habillage et de déshabillage,
Adapter son comportement aux règles spécifiques liées à l'utilisation de la TEV et du HV,
Détecter les signes précurseurs d'anomalie et réaliser les gestes d'urgence.

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis :

FAVORABLE

Date(s) et durée : **le vendredi 3 juillet 2026**
et ce pour une durée de 3.50 heures (pas d'absence)
Format formation : Présentiel

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

☒ **Action de Formation**

Lieu : SFN - Centre de DUNKERQUE - ZI de Petite-Synthe - Avenue de la Gironde - 59640 DUNKERQUE - Tél : 03.28.22.70.70 -

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail

Malgré les indications précisées, vous avez refusé de déclarer votre numéro de Sécurité Sociale (NIR). Nous ne pouvons donc pas prendre en charge cette déclaration pour le compte de votre établissement qui devra s'en charger.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Dunkerque, le 3 juillet 2026

Guylène VERNET

Directrice Pôle Nucléaire

